

Bulletin municipal n° 57 - 1° semestre 2017

Sommaire

## **Editorial**

Éditorial ...... p. 1 L'école maternelle ......p. 28 et 29 > Un petit tour par le jardin Échos du Conseil Municipal ..... p. 2 à 10 > A la rencontre du Seigneur > Séance du 27 janvier 2017 des anneaux > Séance du 24 février 2017 L'école primaire ...... p. 30 et 31 > Séance du 31 mars 2017 > Sortie scolaire à Strasbourg > L'élevage de phasmes Betting au jour le jour .....p. 12 et 13 Infos pratiques ...... p. 32 à 39 > Fête des aînés > Carte d'identité Les associations ..... p. 14 à 27 > Déchets ménagers > Les Gymnastes > Arrêtés municipaux > Le Groupe Vocal Newsletter ..... p. 40 > Le Raquette Club > L'ASBG Notre jeu Quizz ......p. 41 > La Société des Ouvriers et Mineurs > Le Syndicat Arboricole et Horticole Directeur de Publication: Roland Rausch Conception et réalisation : Arobase Design-Freyming-Merlebach sign.fr - 03 87 93 24 37 Rédaction : Mairie de Betting La Municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs. rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.

#### « Le Roi est mort, vive le Roi! »,

disait-on dans une époque lointaine.

Aujourd'hui un Président nous quitte, un autre le remplace et avec lui naît un nouvel espoir comme à chaque changement. Soyons bienveillants et souhaitons-lui le courage nécessaire, la force et la volonté qui est la sienne d'améliorer le quotidien des Français.

Un autre changement est intervenu en ce début d'année pour nous Bettingeois, la hausse des impôts locaux. La dernière augmentation datait de 1995.

Plusieurs facteurs nous ont poussés à cette augmentation de 5 %. D'un côté, en 21 ans les charges ont augmenté avec le coût de la vie, peu mais régulièrement. De l'autre côté, une baisse constante depuis 2010 de la dotation de l'État. (79  $700 \in$  en 2010 / 37  $700 \in$  en 2017). Les travaux de voiries à hauteur de 1  $600\ 000 \in$  HT que nous avons prévu d'investir de 2017 à 2019 y contribuent aussi .

Cette augmentation globale de 14 600 € permettra de compenser à minima la perte de la dotation de fonctionnement versée par l'État.

Les travaux rue de la Croix ont commencé et avancent bien. À un moment donné ces travaux ont posé quelques problèmes de circulation surtout sur le chemin de Béning. Votre pouvoir d'adaptation et d'anticipation à réglé une très grande partie du problème. Dans tous les cas nous restons attentifs à l'évolution de la suite et restons à votre écoute.

Autre inquiétude ? Notre zone commerciale avec l'ouverture du grand BEST à Farébersviller ? Quelles en seront les conséquences ? Le trafic déjà saturé devrait encore augmenter. On nous promet 700 emplois, espérons que les promesses seront



tenues et non seulement dans des transferts d'enseignes pour désertifier un peu plus nos commerces de proximité.

En raccourci, l'été est là. Respectez vos voisins, consultez les arrêtés joints et suivez-les, merci.

Malgré tout, restons optimistes ou un peu fous. Les vacances sont là, ressourçons-nous. Les animations estivales avec nos amis de Béning sont prêtes et quelques sorties intéressantes sont au programme pour cette 26 Édition. Merci à tous les bénévoles qui s'investissent dans cette initiative qui permet aux enfants de nos deux villages de quitter un court instant leurs jeux vidéos.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes vacances.

Le Maire, Roland Rausch.

## Séance du 27 janvier 2017

## Opération « 10 heures pour la Solidarité » au profit des restaurants du cœur

L'opération intitulée « 10 heures pour la Solidarité » a eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming-Merlebach, le 27 novembre 2016 pour les Restaurants du Cœur.

Il s'agissait de récolter des fonds, selon des tarifs fixés comme suit : 4 € le prix d'entrée, 50 centimes par 100 mètres nagés, 2 euros par demi-heure pédalée et 3 euros par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restaurants du Cœur. Tout cela au cours des 10 heures d'ouverture du complexe nautique. La participation de l'équipe de Betting composée de 8 personnes, a permis de récolter la somme de 92.75 €.



Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le reversement de la somme de 92,75 € aux Restaurants du Cœur.

#### Vote de la dotation de solidarité

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 08 décembre 2016, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de la dotation de solidarité pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Un critère de population de 5 € par habitant et par an : 168 015 €
- Une part fixe de 13 000 € par commune et par an: 143 000 €
- Un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 185 000 €

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.

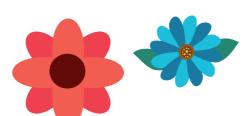
- Un critère « d'équipement communautaire hors zone » de 2 € par mètre carré : 5 000 € (déchèterie) pour Hombourg Haut, 5 000 € (déchèterie) pour Betting et 16 000 € (aire d'accueil des gens du voyage) pour Freyming-Merlebach

- Un critère de « ruralité-zones » réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 38 304 €
- Un critère « ville de moins de 2 000 habitants » soit 3 000 € par commune : 24 000 €

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire de 60 000 € pour la salle Marcel Cerdan.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 24 287,13 € (26 610,67 € en 2016).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tableaux de répartition et de versement de la dotation de solidarité 2017.



#### Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

L'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » des communes, vers l'Établissement Public à Compétence Intercommunale (EPCI), dans les trois ans après la date de publication de cette loi, soit le 27 mars 2017.

Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert n'a pas lieu.

Si la Communauté de Communes n'a pas pris la compétence en mars 2017, la communauté devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions précédemment exposées.

Le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

## Attribution du marché de travaux d'effacement des réseaux et d'aménagement des voiries rue de la croix et chemin de Béning

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 janvier 2017, en présence de M. Donnen, receveur municipal et du maître d'œuvre – M. Fuchs du Bureau d'Etudes Guelle et Fuchs de Forbach pour procéder à l'ouverture des plis relatifs au marché de travaux d'effacement des réseaux et d'aménagement des voiries, rue de la Croix et chemin de Béning.

Le marché est composé de deux lots :

Lot 1 – génie-civil des réseaux secs, câblage BT, câblage téléphone et éclairage public et

Lot 2 – aménagement de la voirie et aménagements pavsagers

Les sept offres réceptionnées en Mairie par les différentes entreprises pour les deux lots ont été remises au maître d'œuvre pour procéder à l'analyse des dossiers. Après vérifications et demandes de précisions complémentaires, le maître d'œuvre a établi le classement des entreprises par lot, au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir les offres les mieux disantes qui sont celles de la société SAG Vigilec de Cocheren pour le lot 1 d'un montant de 355 912,50 € HT,

et de la société Rauscher de Adamswiller pour le lot 2 d'un montant de 493 644,00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 1 à la société SAG Vigilec de Cocheren et le lot 2 à la société Rauscher de Adamswiller et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce marché.





#### Protocole d'accord avec Orange relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux : rue de la Croix et chemin de Béning

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux aériens de télécommunication, propriété d'Orange, rue de la Croix ainsi que Chemin de Béning, un protocole d'accord doit être signé avec la société Orange.

Cet accord présente la procédure de réalisation de l'opération de dissimulation des réseaux aériens de télécommunication et les missions et obligations de la collectivité, du maître d'œuvre et de la société Orange. Le document est complété par un recueil des règles techniques traitant des exigences techniques. De plus, une convention contractuelle formalisant les modalités juridiques et financières sera transmise pour signature avant le commencement des travaux. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le protocole d'accord PAC-HD4-54-16-00084817 avec la société Orange et les différentes pièces afférentes à cette opération.

# Prêt d'un terrain communal au Syndicat Arboricole et Horticole

Par délibération du 28 mars 2003, le conseil municipal a accepté de mettre à disposition la parcelle se situant à l'arrière de l'église cadastrée section 04 n°87, pour la construction d'un local de distillation par le Syndicat Arboricole et Horticole.

A la demande du Syndicat Arboricole et Horticole, le Maire a mandaté Me Jacoby, notaire à Forbach pour rédiger un acte de prêt à usage. Cet acte prévoit que la commune de Betting, propriétaire de la parcelle 87 section 04, prête au Syndicat Arboricole et Horticole, à titre gratuit la partie du terrain sur laquelle se situe le local de distillation pour une durée de 50 ans reconductible.

Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet acte de prêt à usage avec le Syndicat Arboricole et Horticole. Les frais de notaire sont pris en charge par le Syndicat Arboricole et Horticole.

# Bien-Etre by Aquagliss Community Saunas, Hammam, Spas Douches massantes, Massages Complexe Nautique Aquagliss FREYMING-MERLEBACH OUVERTURE 1er octobre 2017 Possibilité de privatiser l'Espace Bien-Être pour les associations, C.E., ... Avec notre application cc-Freyming-Merlebach, restez connectés à votre Communauté! Disponible sur: Complexe Nautique Aquagliss FREYMING-MERLEBACH

## Séance du 24 février 2017

## Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal – Exercice 2016

#### Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

#### Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2016, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Dominique

Schouller, 1<sup>er</sup> adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

#### Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 146 945,20 € Section d'investissement : excédent de 8 628.52 €

Excédent de l'exercice : 155 573,72 €.



#### Affectation des résultats d'exécution du budget principal Exercice 2016

## Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement : excédent de clôture : 1 385 016,55 €

Section d'investissement : excédent de clôture : 438 740,68 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 438 740,68 € TTC et des restes à réaliser de 1 311 016,37 €, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement s'élève à 872 275,69 €, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 1 385 016,55 € comme suit :

512 740,86 € en section de fonctionnement au compte R 002,

872 275,69 €en section d'investissement au compte

## Acquisition de terrains du plateau sportif de l'École

Le plateau sportif de l'école réalisé dans les années 80, a été construit en partie sur deux parcelles appartenant aux consorts Muller/ Trunkwald.

Les parcelles concernées sont cadastrées, section 05 parcelle 332 (1 a 38) et parcelle 335 (1 a 60).

Madame Bellezza Tempa Lucie née Trunkwald, devenue propriétaire de ces deux parcelles, propose de céder l'ensemble de ces terrains à la commune au prix de 4 700 €.

#### Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'offre de Madame Bellezza Tempa Lucie,
- Autorise le Maire à signer l'acte et
- Décide de prendre en charge les frais de notaire.



#### Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement - Exercice 2016

#### Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

#### Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2016. le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Dominique Schouller, 1er adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit:

Section de fonctionnement : déficit de 123 841.99 €

Section d'investissement

Aucune opération.

Déficit de l'exercice : 123 841,99 €

Les résultats de clôture sont de :

Section de fonctionnement :

Déficit de 90 982,05 €

Section d'investissement

Aucune opération.

Déficit de clôture : 90 982,05 €

## Séance du 31 mars 2017

#### Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide par 12 voix pour et 1 voix contre (Blaise A.) d'augmenter de 5% les taux des contributions directes pour 2017.

A savoir:

Taxe d'habitation: 11,42 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

12.79 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

42,29 %

Le produit fiscal attendu pour 2017 des taxes directes locales est de 308 847 €.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 9 738 €.

Le produit global (produit des 3 taxes + allocations compensatrices) est de 318 585 €.

Vote du budget primitif – Exercice 2017

Le budget primitif de l'exercice 2017 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme

#### Section de fonctionnement :

En dépenses : 561 000 €

En recettes: 448 000 € (recettes de l'exercice) + 512 740,86 € (excédent de clôture 2016) =

960 740,86 €

#### DÉPENSES

Charges à caractère général : 148 000 € Charges de personnel: 198 000 € Atténuations de produits : 1 050 €

Autres charges de gestion courante : 212 424 €

Charges exceptionnelles: 1 526 € TOTAL DÉPENSES: 561 000 €

#### **RECETTES**

Produits des services et du domaine : 6 000 €

Impôts et taxes: 355 000 €

Dotations et participations : 74 000 €

Autres produits de gestion courante : 11 000 € Produits exceptionnels: 2 000 € Résultat reporté de 2016 : 512 740,86 € **TOTAL RECETTES**: 960 740,86 €

#### Vote du budget annexe du lotissement Stockgarten - Exercice 2017

Le budget annexe du lotissement Stockgarten de l'exercice 2017 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit:

En dépenses : 176 424,00 € En recettes: 176 424,00 € Section d'investissement : Aucune opération

Section de fonctionnement :

Le budget annexe du lotissement du Stockgarten sera clôturé définitivement, dès que les écritures de clôture seront enregistrées.

#### Section d'investissement :

En dépenses : 88 000 € (dépenses de l'exercice) + 1 311 016,37 € (restes à réaliser 2016) =

1 399 016,37 €

En recettes: 88 000 € (recettes de l'exercice) + 872 275,69 € (affectation de résultat 2016) + 438 740,68 €( excédent de clôture 2016) =

1 399 016,37 €

Dans la section de fonctionnement, en dépenses au compte 6521 « Déficit des budgets annexes », une somme de 176 424,00 € est inscrite pour couvrir le déficit du budget annexe du lotissement.

#### **DÉPENSES**

Acquisitions de terrains: 15 000 € Cours d'eau : travaux Dotelbach : 70 000 € Aménagement de terrain : 12 000 € Bâtiments publics - mairie: 4 000 € Bâtiments publics - école : 4 000 € Autres bâtiments publics : 5 000 € Installations générales : 5 000 € Travaux de voirie : 1 258 016,37 € Réseau d'électrification : 8 000 € Matériel et outillage de voirie : 4 000 € Autre matériel et outillage : 3 000 € Matériel de bureau et informatique : 7 000 €

Autres immobilisations: 4 000 € **TOTAL DÉPENSES**: 1 399 016,37 €

#### **RECETTES**

Subvention travaux de voirie : 50 000 € Fonds de compensation de TVA: 33 000 €

Taxe d'aménagement : 5 000 €

Excédent de fonctionnement : 872 275,69 € Résultat reporté de 2016 : 438 740,68 € **TOTAL RECETTES**: 1 399 016,37 €



## Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Par délibération du 27 mars 2015, la commune a adhéré au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et a autorisé le Maire à signer la convention qui fixe les missions respectives de la commune et du service instructeur de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

Les dispositions financières reprises dans l'article 5 de la convention prévoyaient une contribution des communes de 1 € par habitant aux charges de fonctionnement de ce service.

Le 21 février 2017, le conseil communautaire a décidé d'augmenter la participation des communes à 1,50 € par habitant pour l'année 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise de modifier l'article 5 de la convention en ce sens et le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

#### Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renaturation des ruisseaux entre le SAFE et la commune de Betting

Le 30 janvier 2010, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention tripartite entre le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE), la commune de Betting et la commune de Cocheren pour les études et travaux de renaturation des ruisseaux du Dotelbach et du Kochernbach.

Le coût des études était de 41 715,00 € HT, après déduction des subventions, la charge nette était de 4 171,50 € dont 390 € pour Betting.

Le 26 avril 2013, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renaturation des ruisseaux. L'enveloppe financière globale était de 1 030 446,82 € HT et l'estimation à la charge de la commune, après déduction des subventions de 80% s'élevait à 78 316,43 € HT.

Le 27 février 2015, le conseil municipal a adopté l'avenant n°1 modifiant la convention sur deux points et notamment le montant des travaux qui se chiffrait après ouverture des offres à 448 205,25 € HT (537 846,30 TTC). Les dépenses de travaux et frais annexes à la charge de la commune se montaient à 153 908,24 € HT avant déduction des subventions à hauteur de 80%.

Le SAFE nous a transmis un second avenant, modifiant le montant des travaux qui est désormais de 443 662,46 € HT (532 394,95 € TTC). Le montant des dépenses de travaux et frais annexes à la charge de la commune s'élève à 60 399,46 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette modification et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renaturation des ruisseaux et à émettre un mandat de 60 399,46 € à l'ordre du SAFE sur présentation des justificatifs.

#### Attribution de compensation versée à Freyming-Merlebach

Le conseil communautaire lors de sa séance du 21 février 2017, a décidé de réduire le montant de l'attribution de compensation perçue par Freyming Merlebach de 100 000 € pour une année pleine, suite au transfert de la compétence culturelle de la ville de Freyming Merlebach à la Communauté de Communes.

Pour 2017, cette somme sera diminuée à 75% compte tenu du transfert de personnel à partir du 1<sup>er</sup> avril

Betting - Bulletin municipal - 1er semestre 2017

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la réduction de l'attribution de compensation de Freyming-Merlebach.

8

#### Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Les indemnités des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, en fonction de la strate démographique de la collectivité.

L'indice brut terminal de la fonction publique a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (de 1015 € à 1022 €) et sera à nouveau réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (de 1022 € à 1027 €).

#### Pour une population de 500 à 999 habitants,

- Le taux maximal pour le maire est de 31% de l'indice brut terminal (1 199,90 € bruts par mois),
- Le taux maximal pour les adjoints est de 8,25% de l'indice brut terminal (319,32 € bruts par mois).

Le conseil municipal par 9 voix pour et 4 abstentions (R. Rausch, D. Schouller, M. Péric et V. Iciek), approuve que les indemnités de fonction du maire et des adjoints, soient fixées au taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Situation de la trésorerie

#### La situation de la trésorerie présentait :

Au 1er décembre 2016, un solde créditeur de 1 705 556,28 €. Au 1er janvier 2017, un solde créditeur de 1 701 663,40 €. Au 1er février 2017, un solde créditeur de 1 677 970,68 €. Au 1er mars 2017, un solde créditeur de 1 650 838,63 €.

## Situation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

Au 15/12/2016, le nombre de demandeurs d'emploi est de 59 dont 39 hommes et 20 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 39 (66 %).

Au 15/01/2017, le nombre de demandeurs d'emploi est de 67 dont 46 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 43 (64 %).

Au 15/02/2017, le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 49 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 51 (73 %).

Au 15/03/2017, le nombre de demandeurs d'emploi est de 75 dont 52 hommes et 23 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 49 (65 %).

#### Demandes de subvention

#### Subvention pour voyages scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

#### Associations de la commune

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention (Coletti D.), décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'association sportive, le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs et le syndicat arboricole et horticole.

#### Chorale paroissiale

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Chorale Paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire de M. Stanislas Symaniak, chef de chœur de la chorale.

#### Association Sportive de Betting/Guenviller

Le conseil municipal par 11 voix pour, 1 voix contre (F. Jochum) et 1 abstention (D. Coletti), décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 000  $\in$  à l'Association Sportive de Betting/Guenviller.

Prévention routière : 50 € Croix Rouge : 50 €

Société d'Histoire du Pays Naborien :  $50 \in$ 

#### Travaux communaux

#### **Voirie**

Installation d'un feu comportemental au niveau du 71 rue Principale, par la société Trafic de Norroy-le-Veneur d'un montant de 29 640,00 € TTC auquel s'ajoute une facture d'ERDF de 1308,53 € TTC pour le raccordement électrique.

#### Mairie

Remplacement d'un chauffe-eau au 1° étage de la mairie par la société Friderich de L'Hôpital pour un coût de 713,03 € TTC.

#### Centre socioculturel

Fourniture et pose d'un ventilo convecteur dans la grande salle par la société Friderich de L'Hôpital pour un coût de 1 331,46 € TTC.

#### Route de Betting

En accord avec la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est), une clôture a été installée à l'entrée de la route de Betting, sous le pont de l'autoroute. Ces travaux ont été réalisés par la DIR Est.

Le coût des travaux a été pris en charge pour moitié par la commune, soit 2 497,80 € TTC et l'autre moitié par la DIR Est.

## Bilan de la gestion du centre socioculturel – Année 2016

	2015	2016
Coût électricité	1 383 €	1068€
Coût gaz	79€	55€
Coût eau	388€	274€
Coût fuel	1 572 €	960€
Coût téléphone	106€	180€
Frais de nettoyage	1100€	1 331 €
Produits d'entretien	366€	772€
Services extérieurs	495€	422€
Poubelles	1 065 €	1 140 €
Dépenses totales	6 554 €	6 202 €
Recettes poubelles	950€	800€
Recettes location	2 754 €	2 263 €
Recettes totales	3 704 €	3 060 €
Résultat	- 2 850 €	- 3 142€

## Bilan de fonctionnement de la salle de sport – Année 2016

	2015	2016
Volume gaz	4 146 m <sup>3</sup>	4 732 m <sup>3</sup>
Coût gaz	3 420 €	3 703 €
Coût électricité	1 310 €	1 453 €
Coût eau	187€	233€
Coût téléphone	215€	216€
Frais de nettoyage	1 059 €	1 080 €
Produits d'entretien	387€	414€
Entretien chaudière	140€	140€
Contrôle et sécurité	193€	216€
Poubelles	426€	456€
Dépenses totales	7 337 €	7911€
Recettes	0€	0€
Dépenses réelles	7 337 €	7 911 €

# Ils se sont mariés

 Mikaël SCANGA et Maria-Antonia LONGU, domiciliés 41 rue Principale à Betting, se sont mariés le 20 mai 2017.

## lls sont nés

• Luca et Lenny,

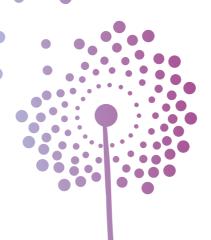
nés le 2 juin 2017

fils de Aurélie MACHI et de Renaud FISSON, domiciliés 27 route Nationale.

## Ils nous ont quittés

- M. Maurice MULLER, domicilié 15 rue Principale, est décédé le 19 janvier 2017, à l'âge 66 ans.
- M. Berthold SCHULER, domicilié 5 rue de Toul, est décédé le 23 janvier 2017, à l'âge de 87 ans.
- M. François METZINGER, domicilié 61 rue Principale, est décédé le 29 janvier 2017, à l'âge de 85 ans.
- M. Jacques HOULLE, domicilié 11 rue des Jardins, est décédé le 18 mars 2017, à l'âge de 73 ans.
- M. Adrien MAYER, domicilié 22 rue des Fours à Chaux, est décédé le 19 mars 2017, à l'âge de 62 ans.
- Mme Marie-Anne CHARNAL née KREMER, domiciliée 91 route de Betting, est décédée le 21 mars 2017, à l'âge de 86 ans.
- Mme Marie-Josèphe DERR, domiciliée 17 rue des Jardins, est décédée le 12 avril 2017, à l'âge de 71 ans.





# Betting au jour le jour

## La fête des Aînés

Madame Marie Gérard et Monsieur Lucien Ludmann étaient ce jour, les deux personnes mises en avant pour cette fête qui réunissait le dimanche 30 avril quelques 115 convives pour ce traditionnel repas des aînés.

Le soleil était au rendez-vous comme notre archiprêtre émérite Alfred Schwartz ainsi que les abbés Urbain Bitassa et Joseph Kamin.

L'assemblée présente a salué et remercié avec plus d'insistance Monsieur l'abbé Urbain Bitassa qui après 9 ans de présence dans notre commune se voit attribuer d'autres missions dans son pays d'origine, le Togo.

Merci Monsieur l'abbé dans votre implication au sein de notre village et d'avoir accompagné souvent dans les moments de fête comme dans les instants de douleurs nos habitants.

Le repas fut entrecoupé par notre musicien de talent Michel et le Groupe Vocal de Betting qui livra à l'assemblée quelques chants de grande qualité. Le papotage et les souvenirs étaient de rigueur avant de se promettre de se revoir au plus tard dans un an.





## association

## Les Gymnastes

Notre association a toujours le vent en poupe. Des inscriptions ont afflué tout au long de l'année pour finir à 63 membres actifs au mois de mai.



On ne rappellera jamais assez les nombreux bienfaits de la gym douce, de la gym tonique et du yoga : souplesse du corps, renforcement musculaire, maîtrise de la respiration... Les divers exercices proposés par nos 3 monitrices permettent à chacun de trouver bien-être, équilibre, relaxation et le tout dans la bonne humeur et la convivialité comme l'attestent nos joyeuses retrouvailles à Noël et à carnaval.

Le 2 décembre, une bonne trentaine de membres s'est retrouvée autour d'une belle tablée "au p'tit resto" de Freyming Merlebach. Soirée bien sympathique qui

a permis aux anciens et aux nouveaux de mieux se connaître et de discuter longuement.



Le 19 mars, une quarantaine de personnes de Betting et des environs ont pu admirer la beauté du carnaval vénitien de Remiremont. Dans un cadre exceptionnel, quelques 400 costumés d'une incroyable élégance, finesse et beauté déambulaient sur le parvis de l'église et dans les rues de la ville, au grand plaisir des chasseurs d'images. Un marché vénitien et des concerts complétaient cette manifestation. Une véritable évasion féerique. Et c'est éreintés, mais comme sortis d'un rêve que nous avons rejoint Betting vers 20 h. Notre assemblée générale aura lieu le 6 juin. Nous participerons comme chaque année aux animations estivales. Le mercredi 12 juillet, Krystel, monitrice diplômée, proposera un cours de zumba - fitness de 9 h30 à 11 h30.

Rendez-vous début septembre au centre socioculturel pour redémarrer une nouvelle saison.

Tout le comité vous souhaite de belles vacances





# AUG Distribution

FOURNITURES POUR BOULANGERIES & PÂTISSERIES

24, rue Nationale **57800 BETTING** ( 03 87 04 78 15



## Le Groupe Vocal



**Décembre 2016 :** le G.V. a chanté Noël dans plusieurs maisons de retraite de la région.

#### **Janvier 2017:**

Assemblée générale au centre socioculturel de Betting en présence de ses membres et de M. le Maire. Après les mots de bienvenue, le président a remercié les choristes, pour leur assiduité aux répétitions, leur travail et leurs engagements lors des différentes manifestations et fêtes. Après le rapport de la secrétaire et l'approbation du bilan financier, le comité a été élu.

Président et Chef de Chœur : Jean-Fred Schuttak

Vice-président : Marcel Champlon 2<sup>nd</sup> Vice-président : Emile Ebert

Secrétaire : Christine Sniatecki Secrétaire adjointe : Maria Cappelli Trésorière : Karin Zimmer

Trésorière adjointe : Yvonne Huber

**Assesseurs :** Michel Kupper, Annette Mathia, Edouard Mathia, Patricia Contrino, Annie Neis, Marie-

Jeanne Payotté, Eliane Zimmer

#### Février 2017 :

C'est avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse que nous avons dû dire ADIEU à l'un de nos anciens choristes, Yves CAPPELLI, membre dévoué, apprécié pour sa disponibilité et son affabilité. Nous ne l'oublierons pas, il restera dans nos pensées amicales et musicales.



Le G.V. a organisé le dimanche 26 février son traditionnel repas carnavalesque, cette année encore plus d'une centaine de convives se sont retrouvés au centre dans une belle ambiance carnavalesque.

#### Mars 2017:

Repas et animation de la fête de printemps des Ouvriers Mineurs de Hombourg-Bas.

#### Avril 2017:

Animation du repas des arboriculteurs de Cappel, avec un apéro-concert le matin et un récital de chants l'après-midi. Animation de la fête des aînés de Betting.

#### Mai 2017:

Dimanche 7 mai sortie asperges à Haselbourg.



#### Date à retenir :

Le « Repas italien » aura lieu cette année le dimanche 27 août 2017 au centre socioculturel. Les répétitions ont lieu tous les mercredis soirs de 20 h à 22 h dans la petite salle du centre socioculturel de Betting.

Renseignements auprès du président, Jean-Fred Schuttak. Tél.: 03 87 04 79 27.

Musicalement vôtre, passez de bonnes vacances.

17





## Le Raquette Club

La 12ème édition du Couscous Berbère, qui rappelons-le, est réalisé en totalité par les membres du comité a eu lieu le 19 mars 2017. Encore une fois, cette rencontre annuelle a réuni une centaine de personnes dans la plus grande convivialité.

Le RCB participera à nouveau aux animations estivales en proposant une sortie à vélo début août 2017. Cette sortie à vélo sur piste cyclable démarrera de la coulée verte à Freyming-Merlebach pour aller jusqu'à Petite-Rosselle, puis retour par le même chemin.

La prochaine Assemblée Générale se déroulera le 7 septembre 2017 à 19h00.

Pendant les vacances d'été, les entraînements et les matchs continuent.

Quel que soit le niveau, les personnes intéressées par le tennis de table de loisir peuvent se présenter aux entraînements qui ont lieu tous les vendredis à partir de 19h00. Un accueil chaleureux leur sera réservé!

Le comité vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Pongistement vôtre. Le président, Dominique COLETTI









## **AUX HALLES DU PARC**

Fruits et légumes

de toutes provenances



## **Hubert PINZLER**

2, rue Marais 57800 Freyming-Merlebach

Tél.: 03 87 90 51 05

## association

## A.S.B.G.: Une (belle) page se tourne

#### Cher supporter, chère supportrice,

Quand tu liras notre insertion dans ce bulletin municipal, l'Association Sportive de Betting-Guenviller ne sera déjà plus tout à fait la même. D'abord A.S. Betting "tout court", elle fut renommée, en 2015, "A.S. Betting-Guenviller", une mue qui semblait logique puisque le club, créé en 2010 par une bande de copains, utilisait depuis lors les installations mises gracieusement à disposition par le village de Guenviller, et dont certaines composantes y habitaient. Sans rien te cacher, on te dira que, doux euphémisme, il n'y eu pas forcément une grande adhésion de la municipalité accueillante, preuve en est l'absence de toute réponse écrite à nos courriers qui, à travers les années, évoquaient notre quotidien, nos ambitions, des demandes également, mais sans jamais oublier de remercier qui de droit pour l'aide financière témoignée. En effet, si, depuis l'origine, la municipalité de Guenviller pris à sa charge le coût des fluides inhérents à notre activité ainsi que les frais afférents à la tonte du terrain, les derniers mois virent un revirement de position que notre humble club ne pouvait guère supporter. En effet, il n'était désormais plus question pour ladite commune de prendre seule à sa charge, et par le truchement de son ouvrier communal, la tonte de notre surface de jeu. Un devis, établi par un auto-entrepreneur, nous fut présenté, pour un montant exorbitant (5 600 €) correspondant à 20 tontes, tandis que les vétérans du cru, avec qui nous entretenions d'amicales relations, profitaient, cela va de soi, également des installations. Il fut bien proposé une autre solution, celle consistant, après délibérations concordantes et signature d'une convention, en la mise à disposition d'un agent communal de Betting pour effectuer, pour moitié, ce travail, mais cette idée ne souleva guère un enthousiasme débordant, tandis que les délais imposés par la Ligue nécessitaient une prise de décision rapide.



#### Et alors?

Et alors, nous avons réfléchi. Parce qu'il était hors de question de laisser tomber cette soixantaine de licenciés, parce qu'il était impensable que nos jeunes pousses soient pénalisés par des discussions de grandes personnes, parce que nous n'aspirons, dans le fond, qu'à pratiquer ce si beau sport qu'est le football, si possible en y mettant quelques ingrédients qui rassemblent les Hommes plutôt que ne les divisent (toute référence subliminale avec certains anathèmes vus ou lus, ça et là, à l'occasion de récentes échéances électorales ne serait pas purement fortuite), nous avons décidé d'opter pour un rapprochement avec un club voisin, et ce non sans une profonde nostalgie à l'idée de quitter un village dans lequel nous nous sentions pourtant bien, dans lequel nous avons fait nos premiers pas, avons connu parfois des peines mais, surtout, bien davantage, des joies que seule une œuvre collective peut vous faire ressentir. Un rapprochement donc, qui revête, techniquement parlant, les couleurs d'une véritable fusion, en l'occurrence avec nos amis de la Société Sportive de Seingbouse-Henriville.



#### Et maintenant?

Comme dans tout mariage, il y a des préparatifs. On se rencontre en petit comité, on examine d'abord les grandes lignes puis, on met son nez dans chaque détail. Il ne faut rien omettre, surtout pas l'acquiescement des joueurs des clubs respectifs dont on leur dit, avec force arguments, qu'une union est d'abord ce que l'on veut en faire. Elle peut se traduire par des "je t'aime" passionnels, mais aussi par toutes ces petites attentions qui font que l'édifice se construira sur du solide et non du sable. Où l'on parle alors de la responsabilité de chacun dans cette association de cœur, autant que de raison. L'avenir nous dira si nous pouvons espérer célébrer un jour des noces d'or ou si un divorce viendra mettre un terme à ce mariage. Optimistes convaincus, gageons que ce produit hybride sera rapidement salué pour son enthousiasme, sa force de caractère, sans oublier bien-sûr ses résultats sportifs.

#### Et cette saison, on en parle quand même ou pas?

Côté terrain, le bilan est mitigé. Chez les seniors, si la A est parvenue sans mal à se maintenir en 2<sup>e</sup> division, et ce malgré un début de saison délicat (et qui peut faire naître quelques regrets à l'aune de l'excellente seconde moitié de saison), la B, quant à elle, a gagné le droit de prendre un aller simple pour l'ascenseur et retrouver ainsi les joies de la 4e division de district, sans pour autant miner les esprits déjà tous portés vers ce nouveau club en pleine



incubation. Bilan également contrasté chez nos chères têtes blondes puisque, par manque d'effectifs, il n'a pas été possible d'engager une équipe de U7... tout le contraire des U9 où deux équipes purent quasiment être constituées durant toute la saison et pour des résultats prometteurs. Dans ce tour d'horizon de nos équipes, n'oublions pas de citer nos nombreux U11 dont la joie de vivre autant que l'évidente progression nourrissent également notre espérance. Enfin, comme notre philosophie mêle pratique sportive et convivialité, notez d'ores et déjà sur vos agendas que notre prochaine fête estivale se tiendra à la salle polyvalente de Betting le 2 juillet et à l'occasion de laquelle nous vous attendons nombreux et nombreuses. D'ici-là, comme disait l'autre, "alea jacta est" et notre club, telle la chrysalide, aura poursuivi sa transformation. Nous comptons évidemment sur vous pour nous accompagner de votre bienveillance, de votre soutien indéfectible, pour cette nouvelle page de notre histoire qui se tourne.



## La Société des Ouvriers et Mineurs

#### Sainte Barbe 2016

Ce banquet a eu lieu le dimanche 04 décembre 2016, ce jour-là ont été mis à l'honneur.

Pour leurs noces d'or ; les époux SCHAMBIL Lucien et KIEFFER Jean-Paul.

Quant aux époux LORENTZ Fernand pour leurs noces de diamant et les époux SCHEID André pour leurs noces d'or, ils ont été honorés à leur domicile par le président.

Un cadeau a été remis aux époux et des fleurs aux épouses, avec toutes les félicitations de notre Société des Ouvriers et Mineurs de Betting.







#### Assemblée Générale 2017

## Le lundi 27 mars, les membres ont tenu leur assemblée générale ordinaire.

Après l'ouverture de la séance, le président Gaston SCHNEIDER fit observer une minute de silence à la mémoire des membres qui nous ont quittés en 2016 avec une pensée toute particulière pour :

Bernard BEHRENS membre du comité, décédé le 06 janvier, à l'âge de 68 ans,

Yvonne KUPPER bénévole, est décédée le 02 août, à l'âge de 77 ans,

et tout récemment Yves CAPPELLI membre du comité, décédé le 1er février dernier à l'âge de 81 ans.

Toutes ces personnes très dévouées à notre société, vont beaucoup nous manquer à l'avenir. Les membres présents ont approuvé le rapport moral lu par le secrétaire et le rapport financier présenté par le trésorier, confirmé par les réviseurs de caisse et ont donné quitus.

Actuellement la société compte 105 membres.

Le nouveau comité se compose comme suit : Présidents d'honneur : Fernand LORENTZ, Pierre WEBER, André HILT, Roland RAUSCH Président actif : Gaston SCHNEIDER (10° mandat) Vice-président : Roger LEVICKI Secrétaire : Joseph HAMAN

Secrétaire-adjoint : Raymond PRATT

Trésorier : Léon FLAUSS
Trésorier-adjoint : René CLAUDE

Assesseurs: Michel KUPPER, Bernard FLAUSSE, Bernard ZIELEZINSKI, Antoine KRALJ, Richard SCHREINER, Horst LEIBFRIED, Hugues GUIDA, André DINTINGER, Jean-Marie EHRLICH et Mme Geneviève BEHRENS

**Porte-drapeau :** André DINTINGER et Jean-Marie EHRLICH

Réviseurs de caisse pour l'exercice 2017 : Mme Odette BOURGER et Pierre WEBER

En divers, il a été rappelé que plusieurs de nos membres ont participé avec drapeau à des manifestations régionales ainsi qu'à des fêtes organisées par des associations de mineurs et autres (Hombourg Haut ...).

5 personnes de notre société ont aidé à deux soirées, au bon fonctionnement du bar et que 12 personnes en costumes lorrains ont servi le dîner d'ouverture lors du spectacle « Les enfants du Charbon » à Petite Rosselle.

Avant de terminer cette assemblée générale, Monsieur le Maire Roland RAUSCH et président d'honneur de notre société, a pris la parole pour nous remercier de la participation régulière avec drapeau aux festivités du 14 Juillet et du 11 Novembre. Puis ce fut au président de clore cette assemblée de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016, tout en remerciant le comité et toutes les personnes bénévoles qui ont œuvré durant toute l'année 2016 pour que nos fêtes soient réussies.





VERMEIL Services

#### Nous vous accompagnons:

- dans votre vie quotidienne,
- pour vos courses,
- pour vos déplacements,
- et pour tout autre service.

Tél.: 03 87 04 08 71 Port.: 06 84 42 41 40

#### Sortie à l'Europa Park à Rust en Allemagne

C'est le samedi 17 décembre 2016, que nous nous sommes rendus à l'Europa Park, avec son marché de Noël et ce grand parc d'attractions, le plus grand et meilleur parc saisonnier de loisirs d'Europe.

Des manèges décoiffants avec la grande roue et des spectacles magiques, nous ont fait passer des moments de bonheur. A la tombée de la nuit, le parc scintille de toutes parts et nous a plongés dans un véritable océan de lumières. Les 2500 sapins enneigés vous indiquent le chemin à suivre pour réaliser vos rêves et faire pétiller les yeux de joie. Petits et grands, on y passerait bien le jour et même la nuit sans s'ennuyer! Une sortie unique, déjà dans l'ambiance des fêtes de Noël.



#### Repas Iorrain 2017

Le dimanche 09 avril, fut la 14<sup>ème</sup> édition de ce repas avec le traditionnel pot-au-feu servi en costumes folkloriques lorrains par les membres de la société. Cette fête a connu à nouveau avec JACKY MELODY un succès remarquable.

#### **Animations estivales 2017**

Mardi 25 juillet 2017, un bingo aura lieu l'après-midi de 14h30 à 17h00 au centre socioculturel dans la petite salle. Sont invités les jeunes de 7 à 12 ans, de Betting et de Béning.

#### Dates à retenir en 2017 :

**Dimanche 03 septembre**, sortie annuelle en bus à Ribeauvillé, fête des Ménétriers

Dimanche 24 septembre, fête de la bière et de la saucisse au centre socioculturel

Dimanche 25 novembre, repas convivial organisé au profit de la Ligue de Moselle contre le cancer, au socioculturel

**Samedi 02 décembre**, messe en l'honneur de Sainte Barbe et le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la statue.

Dimanche 10 décembre, banquet de Sainte Barbe Samedi 16 décembre, sortie en bus au marché de Noël à Stuttgart.

Bonnes vacances à toutes et à tous! Glück Auf

Le Président, Gaston SCHNEIDER

Entreprise générale d'électricité Mécanique - Bâtiment - Transport



Réalisation de toutes installations de courants forts et courants faibles

Implantation de liaisons informatiques

Z.A. Betting 57800 Freyming - Merlebach

( 03 87 29 71 20

## Le Syndicat Arboricole et Horticole

Notre Assemblée Générale s'est soldée par le renouvellement de la confiance que les participants ont accordé à l'ensemble du comité.

Après l'A.G., les 150 participants ont pu régaler leurs papilles avec un repas, digne d'un 4 étoiles, concocté par le Maître Queux M. TANZER du Soc d'Or de Hombourg-haut.

Dans la foulée le comité s'est affairé à la confection de notre repas MOULES FRITES, qui a vu la participation de 120 convives, tous ravis et engagés pour l'année prochaine. Notre traditionnelle sortie ASPERGES a eu lieu le 7 mai ; nous avons été obligés d'affréter deux bus afin de satisfaire les gourmets que nous avons amenés au Restaurant SCHREIBER de HASELBOURG, après une visite guidée de la Cristallerie HELLERT de Saint Louis





Une réunion préparatoire avec MM. le Capitaine et le Major de la Gendarmerie et le Capitaine des Pompiers, a permis de sécuriser les lieux et permettre à tout moment l'intervention des services d'incendie.

Nous avons donc mis en place des roundballers afin de sécuriser la manifestation. Merci aux agriculteurs qui nous ont mis le matériel à disposition.

La rue de la Libération n'a été occupée que d'un côté pour permettre le passage d'un camion ; à cet effet un camion du service incendie a sillonné la manifestation afin de s'assurer de la conformité des dispositions.

La brocante connaît depuis des années une notoriété internationale, faisant la renommée de notre village, à telle enseigne que les chalands sont venus de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne sans oublier ceux venus de la région du Grand Est.

Ils étaient 200 à investir les rues de notre village afin de proposer leurs marchandises.

Les visiteurs ont pu profiter du temps magnifique de cette journée pour acquérir l'objet rare de leurs convoitises. Une nouveauté cette année, les automobilistes ont pu être dirigés vers des parkings, rue de l'école et sur le terrain de schiste dont l'accès était régulé par des feux tricolores.

Ces parkings ont pu être aménagés grâce à la commune et à l'entreprise STAGNO qui nous a prêté les feux tricolores, un grand merci à eux.

Notre REPAS CHAMPÊTRE aura lieu le 23 juillet 2017 à 12 heures.

Les inscriptions se font auprès de M. PINK Roger.



## Lécole maternelle



#### Un petit tour par le jardin

Quelques nouveautés ont complété notre jardin : une nouvelle mangeoire pour nos amis les oiseaux ainsi qu'un récupérateur d'eau (gentiment offert par un papi de notre classe).

Avec le récupérateur d'eau, bien plus écologique, nous pourrons arroser nos plantations sans nous soucier de la facture « Merci la pluie! ». (Parole d'enfant)





#### A la rencontre du Seigneur des anneaux

Pour compléter la formation de nos apprentis jardiniers, petite animation sur les vers de terre ... des animaux certes très peu séduisants mais indispensables pour maintenir nos plantations en pleine forme!



Préparation d'une potion magique pour faire sortir les vers ... Composition top secrète!





terrain d'exploration.

La chasse est ouverte ....



Attention je touche, j'observe ... mais je respecte la vie animale... même celle d'un ver de terre.



Nos experts analysent.... Le ver de terre, finalement pas si banal!

# Lécole primaire



#### Sortie scolaire au Vaisseau de Strasbourg

Les écoles élémentaire et maternelle de Betting se sont rendues le 06 avril 2017 au Vaisseau de Strasbourg.

Cette sortie a été l'occasion de travailler les sciences en s'amusant. En effet, tous les ateliers y sont à la taille des enfants, et sont prévus pour donner lieu à des manipulations et des expériences. Le but est de comprendre comment fonctionne le monde qui nous entoure de manière ludique et interactive.

Ainsi, nos chères têtes blondes ont pu découvrir la vie d'une fourmilière, le fonctionnement d'un chantier, la construction d'un barrage ou d'une écluse, et tant d'autres choses qui ont fait de cette journée **une expérience riche en apprentissages**.







#### L'élevage des phasmes

La classe de CP-CE1 accueille cette année un élevage d'insectes : des phasmes.

Ces petits animaux, rois du camouflage, ressemblent à s'y méprendre à des branches d'arbre.

La surprise passée, les plus courageux ont pu tenir les insectes entre leurs doigts, et les moins téméraires les ont observés dans leur terrarium.

Au quotidien, outre les soins que les enfants doivent leur prodiguer, il s'agit de découvrir leur croissance, leur alimentation et leur reproduction.

Gageons que cette leçon de sciences à 6 pattes marquera les esprits de nos élèves!



## Infos pratiques

## Carte d'identité

A compter du 28 mars 2017, vous devez remplir une pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site : https/ants.gouv.fr/moncompte/s'inscrire

Ensuite vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil avec le récapitulatif de la pré-demande ou le numéro de pré-demande et les pièces justificatives.

Les mairies équipées d'un dispositif de recueil sont :

Freyming-Merlebach (03 87 29 69 60),

Forbach (03 87 84 30 00),

Saint-Avold (03 87 91 10 07)

Sarreguemines (03 87 98 93 00).

Le dépôt de demande de carte d'identité en mairie se fait uniquement sur rendez-vous.

#### Pièces justificatives à fournir

- Carte d'identité
- 2 photos d'identité couleur, récentes, tête nue, de face, centrée (ni scannées, ni numérisées)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, contrat de location, quittance de loyer



#### Pièces supplémentaires

#### En cas de perte ou de vol de la carte d'identité

- Déclaration de perte établie en mairie ou déclaration de vol établie au commissariat/gendarmerie
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité avec photographie : passeport, permis de conduire, carte étudiant, carte de bus...
- Timbre fiscal de 25 €

#### Pour les mineurs

- La présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de la demande de carte d'identité
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Carte d'identité du parent qui signe la demande

## Pour les personnes majeures habitant chez des parents ou des tiers

- Attestation de l'hébergeant certifiant de la résidence depuis plus de 3 mois du demandeur
- Copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant

SPÉCIALISTE BALNEOTHERAPHIE

CHEMINEES - POÊLES EN FAÏENCE

MEUBLES DE SALLES DE BAINS



#### **Zone Artisanale** 57800 BETTING

Tél.: 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- **■** Devis gratuits et personnalisés

Pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger : Certificat de nationalité française

Pour les veuves : acte de décès de l'époux

Pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés, séparés : jugement de divorce

**Pour les femmes qui conservent le nom marital :** jugement de divorce

#### Prolongation des cartes d'identité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

## L'allongement de cinq ans des cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière auprès de votre mairie. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

## Demande de renouvellement anticipé d'une carte d'identité

#### Dans 3 cas, sur présentation :

- De plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes révélant une régularité de circulation transfrontalière,
- D'une attestation de l'employeur pour les personnes amenées à travailler à l'étranger,
- D'un document (titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement) qui justifie d'un voyage à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage, à condition de ne pas être titulaire d'un passeport valide.



**CARRELAGES - SANITAIRE** 

une équipe de professionnels à votre service!

Depuis 1959.

ZAC de Betting 57800 FREYMING-MERLEBACH

**PISCINES** 

Tél.: 03 87 81 42 51

## Déchets ménagers

## Infos pratiques : pour rappel...

#### **COLLECTE MULTIFLUX**

Chaque lundi



#### **CONTENEURS À VERRE**

Rue de l'École et rue de la Croix Rappel: les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés.



Déchèteries de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

#### **BETTING** Route de Betting 03 87 04 06 90

Ouvert de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le mardi

#### **HENRIVILLE** Parc d'activités 03 87 83 34 33

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le lundi

#### HOMBOURG-HAUT Rue de l'Étana 03 87 29 07 99

et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le jeudi

L'accès à la déchèterie pour les particuliers se fait sur présentation de la carte Sydem'Pass.

L'accès aux véhicules utilitaires légers loués ou empruntés par des particuliers, d'un volume supérieur ou égal à 3 m<sup>3</sup>, est autorisé sur présentation d'une autorisation délivrée par :

#### **COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS**

Le troisième mercredi des mois impairs

#### **OBJETS ENCOMBRANTS ACCEPTÉS:**

- Le mobilier : tables, canapés, sommiers, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits, etc.
- Autres objets: radiateurs, chauffe-eau, vélos,

Le volume des obiets encombrants est limité à 3 m³ par adresse.

#### **DIMENSIONS MAXIMALES DES OBJETS ENCOMBRANTS:**

Poids = 100 kg

#### **OBJETS ACCEPTÉS** DANS LES 3 DÉCHÈTERIES:



- Verre, vêtements et chaussures usagées, tout venant (canapés, matelas, etc.)
- Bois, gravats, déchets verts, papiers, cartons
- Métaux hors pièces automobiles
- Huiles usagées de moteur et de cuisson
- Pneus déjantés uniquement acceptés à la Déchèterie de Hombourg-Haut
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets diffus spécifiques : acides, soudes et produits à base de soude, ammoniac, comburants (white spirit, alcool à brûler, eau oxygénée), biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers, liquides inflammables conditionnés et solvants, pâteux (peintures, vernis, lasures, colles...), déboucheurs et décapants pour la maison, produits pour cheminées, filtres de voiture usagés
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux : seringues, piqûres, aiguilles, compresses et cotons souillés

Communauté de Communes de Freyming-Merlebach Service de Valorisation des Déchets Ménagers

> 2. rue de Savoie 57804 FREYMING-MERLEBACH Tél.: 03 87 00 21 50

N° vert: 0 800 508 548 www.cc-freyming-merlebach.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE

#### 57800 BETTING

Tél. : 03 87 04 40 01 Fax: 03 87 04 16 26

S/Préfecture FORBACH - 8 AVR. 2014 COURRIER ARRIVÉ



#### ARRETE n°05/2014

Interdisant le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés

Le Maire de la commune de BETTING,

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n°82-213 du 02 mars 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-2,

VU la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets

VU la note du 11 février 2014 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,

VU le Règlement Sanitaire Départemental, notamment l'article 84,

CONSIDERANT les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, les nuisances à l'environnement et à la santé et la propagation d'éventuels incendies.

#### ARRETE

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent Article 1:

des déchets et relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés.

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés est interdit à compter du 1er Article 2:

Ces déchets ménagers et assimilés doivent être amenés dans l'une des trois déchèteries Article 3:

de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

Le non-respect des dispositions du présent arrêté constitue une infraction selon Article 4:

l'article R.610-5 du Code Pénal.

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Farébersviller est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous Article 5:

Préfet de Forbach.

Betting, le 31.03.2014 Le Maire R. Rausch

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification et de la réception par le représentant de l'Etat.

Page 1/1

## nfos pratiques : pour rappel...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE

#### 57800 BETTING

Tél.: 03 87 04 40 01 Fax: 03 87 04 16 26



#### ARRETE n°07/2017

#### Relatif:

aux dispositions générales en matière d'environnement et de qualité de vie des citoyens, au nettoiement des voies publiques et privées ouvertes à la circulation et des cours d'eau, - à la lutte contre le bruit et les nuisances sonores.

Le Maire de la Commune de Betting,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28 et L.2542-3,

VU le Code Pénal et notamment les articles R.610-5 et R. 623-2,

VU le Code de l'Environnement notamment les articles L.215-14, L.215-16 et L.541-3,

VU le Code de la Santé Publique notamment les articles R.1334-31 et R.1337-7,

CONSIDERANT qu'il revient au Maire de prendre des arrêtés à l'effet d'ordonner des mesures locales sur les objets confiés par les lois à sa vigilance et à son autorité,

CONSIDERANT que l'entretien des voies publiques et privées ouvertes à la circulation est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, mais aussi de commodité et de sécurité pour la circulation des usagers,

CONSIDERANT que les mesures prises par la commune ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

CONSIDERANT que faute par chacun de prendre les précautions nécessaires pour éviter les bruits qui pourraient nuire à l'intérêt tant individuel qu'à la collectivité, il appartient au Maire d'assurer la tranquillité publique par des mesures de police appropriées,

#### ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune.

#### Article 2: Entretien des trottoirs

2-1 - En toutes saisons, dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires et occupants des immeubles riverains, sont tenus de nettoyer les trottoirs ou banquettes, au droit de leur façade et de maintenir en bon état de propreté le caniveau ou le fil d'eau.

Il leur incombe à ce titre :

- de balayer, nettoyer le trottoir ainsi que le caniveau,

- d'ôter les mauvaises herbes ou mousses pouvant s'y développer. L'application ou le déversement de produits phytosanitaires est proscrit.

- d'assurer l'enlèvement du produit de ce balayage et de tout autre détritus s'y trouvant.

- 2-2 Les propriétaires de terrains non cultivés, non boisés situés à l'intérieur du périmètre de la zone urbanisée doivent procéder aussi souvent que nécessaire au fauchage ou débroussaillage de ces terrains. Ces fauchages ou débroussaillages devront notamment être réalisés dès lors que la hauteur de la végétation dépasse 50 centimètres. La hauteur de la coupe sera alors inférieure à 15 centimètres.
- 2-3 Dans le cas contraire, les propriétaires concernés seront mis en demeure de procéder aux travaux d'entretien nécessaires dans un délai fixé par l'autorité municipale. Au terme de ce délai, l'autorité municipale fera procéder aux dits travaux. Les frais étant à la charge du contrevenant.
- 2-4 Il est interdit de déverser dans les bouches à égout des restes de peinture, d'huile de vidange, et tout autre produit toxique ou inflammable susceptible de constituer un danger ou une cause

d'insalubrité. Ces produits doivent être déposés dans l'une des déchetteries de la Communauté de Communes selon les conditions en vigueur.

#### Article 3 : Déneigement

- 3-1 En cas de neige ou de verglas, les riverains situés en bordure de la voie publique sont tenus de racler puis de balayer la neige, de participer à la lutte contre le verglas en salant, devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégagent celui-ci autant que possible.
- 3-2 Il est interdit de pousser les neiges et les glaces à l'égout ; les tampons de regard et les bouches à égout doivent demeurer libres.
- 3-3 Il est interdit de sortir sur la rue les neiges ou les glaces provenant des cours, des jardins, de l'intérieur des propriétés et de faire couler de l'eau sur la voie publique, les trottoirs et autres lieux de passage des piétons.

#### Article 4 : Entretien des végétaux

4-1 - En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombent au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa propriété sur la voie publique. A ce titre la hauteur maximale est de 2,00 mètres à partir du sol naturel à une distance de 0,50 mètre de la limite de propriété.

## Article 5 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie et les espaces publics

5-1 - L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. Après mise en demeure, lorsque le contrevenant est identifié, les dépôts existants seront supprimés selon la procédure prévue par le Code de l'Environnement. Les frais étant à la charge du contrevenant.

#### Article 6: Mesures visant les animaux domestiques ou errants

- 6-1 Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine de mise en fourrière aux frais et charges de son propriétaire ou gardien. Pour les chiens particulièrement agressifs, le port de la muselière est obligatoire. L'accès aux lieux publics est interdit aux chiens de 1 ere catégorie. Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire.
- 6-2 Il est formellement interdit aux propriétaires d'animaux domestiques ou à leurs gardiens de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs, bandes piétonnières ou toute autre partie de la voie publique, les places, les espaces verts etc. Ces propriétaires doivent se munir de tout moyen à leurs convenances pour les ramasser.

En cas de non-respect de cette prescription, les contrevenants sont passibles d'une amende de 38 €, pouvant s'élever à 150 € en cas de récidive.

- 6-3 les chats (comme les chiens) doivent être identifiés dès lors qu'ils sont âgés de plus de 7 mois, afin de pouvoir retrouver leur propriétaire. Art. 28 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, en application à partir du 1er janvier 2012.
- 6-4 Il est interdit d'élever et/ou d'entretenir dans les habitations des chiens, des chats et/ou tout autre animal dont le nombre, le comportement ou l'état de santé pourrait porter atteinte à la sécurité, la tranquillité et à la salubrité des habitations ou du voisinage.

Page 1/4

## nfos pratiques : pour rappel..

#### Article 7 : Bruit : réglementation générale

- 7-1 Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.
- 7-2 Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits de jour comme de nuit, les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition, quelle que soit leur provenance.
- 7-3 La fête du 14 juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et la fête patronale annuelle de la commune font l'objet d'une dérogation permanente.
- 7-4 Les propriétaires ou gardiens d'animaux domestiques, en particulier de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à éviter une gêne pour le voisinage notamment par des aboiements ou des hurlements répétés.
- 7-5 Les infractions acoustiques au présent arrêté seront sanctionnées, sans recourir à une mesure préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.
- 7-6 Les travaux de bricolage, d'entretien, de nettoyage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et/ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations générées, tels notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, nettoyeurs haute pression, etc... ne peuvent être effectués que: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- 7-7 Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils, appareils ou autres engins, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de son intensité sonore ou de vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 12h00 et 13h00, 19h00 et 7h00 et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. Sans préjudice des autorisations requises par d'autres règlementations, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués

#### Article 8 : Entretien des cours d'eau

en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

- 8-1 Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau sur la propriété afin de permettre l'écoulement naturel des eaux, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non.
- 8-2 Il est interdit de déverser dans les cours d'eau, sur leurs rives et dans les nappes alluviales, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables, susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur.
- 8-3 Tous stockages, déchets, matériaux, etc. est interdit à moins de deux mètres du bord de la rive du cours d'eau.

#### Article 9 : Exécution

9-1 - Toutes les infractions constatées au présent arrêté pourront faire l'objet de sanctions et de poursuites pénales conformément aux textes en vigueur.

#### 9-2 - Le Maire de la commune de Betting,

Le Responsable de la Direction des Routes Départementales de Saint Avold,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Farébersviller, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Sous Préfet de Forbach.

Betting, le 22.05.2017

Le Maire,

R. Rausch



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification et de la réception par le représentant de l'Etat.

Newsletter





Nouvelles de Betting

L'actualité municipale vous intéresse?

Vous souhaitez être tenu informé

des dernières nouvelles du village?

Restons en contact!

Connectez-vous sur

www.commune-betting.fr.







Soyez connecté! Restez informé!



## Hypermarché



## Freyming-Merlebach

4, rue des Genêts **ZAC** de **Betting** 

www.e-leclerc.com/freyming













Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30